



Assemblée générale 2006

Motion spécifique sur le programme de développement :

« Pour mieux répondre aux besoins des jeunes en matière de socialisation par l'habitat » 2007-2008-2009

La crise du logement s'est installée. Elle frappe des cercles de plus en plus larges parmi nos concitoyens. Mais elle frappe plus durement encore celles et ceux qui sont en situation précaire. Nombre de jeunes en font partie. Chaque jour des milliers d'entre eux cherchent un logement. Chaque jour, des jeunes ne trouvent pas de réponses à leurs demandes et nous-mêmes ne sommes pas toujours en mesure de les leur apporter. Ainsi nombre de jeunes, sur des territoires mal pourvus renoncent.

Cette situation constitue un obstacle majeur dans leur recherche d'emploi et leur capacité à l'assumer. Elle rend difficile la décohabitation, la mobilité, une vie sociale réussie.

Le constat est amer, mais notre détermination est intacte. Mieux, nous savons que c'est aujourd'hui qu'unis, nous devons redoubler nos efforts pour contribuer à résoudre le problème.

Il est vaste mais nous ne partons pas de rien. Nous sommes fiers des tentatives et des réussites que, ces dernières années, nombreux à chaque niveau de l'Union, nous avons su mener, dans l'accomplissement de notre mission. Cette mission fait du logement un puissant moyen de la socialisation des jeunes et le support d'une approche globale qui la conforte.

Nous devons continuer et nous donner de nouvelles exigences.

C'est pourquoi, nous, adhérents de l'UFJT réunis en Assemblée générale nous nous engageons, dans un accord cadre* avec les pouvoirs publics et avec d'autres partenaires.

Aussi :

1. Nous renforcerons sur chaque territoire où c'est nécessaire
 - une offre de logements, qui conforme aux principes d'action de l'UFJT répondent aux besoins exprimés par les jeunes eux-mêmes et/ou appréciés par les décideurs politiques et économiques. Ce qui passe par la création, la réhabilitation et la mobilisation de logements
 - les services facilitant l'accès au logement des 18/30 ans. Ce qui passe par l'accueil des jeunes, la recherche des bailleurs et la réalisation d'intermédiation

2. Nous renouvellerons l'offre de logements existante partout où elle ne correspond plus aux enjeux territoriaux à la demande juvénile

*dont la signature est prévue lors des assises du 24 novembre prochain

3. Nous participerons activement aux travaux de toutes les instances dans lesquelles se jouent le devenir du logement et plus largement le devenir des territoires en cause et des jeunes qui y vivent.

Pour y parvenir nous privilégierons les axes orientés :

I - Vers une économie nouvelle

Nous adapterons nos modèles économiques traditionnels aux solutions qu'exigent les créations et les renouvellements dans la mise en œuvre de notre mission. Nous prendrons en compte pour ce faire :

- la diversité des contextes (rural, semi rural, urbain ou spécifique aux grandes agglomérations)
- les formes diverses de l'habitat envisagé (FJT, habitat diffus, logement de « droit commun, habitat intergénérationnel, etc.)
- la diversité des services **à offrir** : ceux qui soutiennent l'accès au logement autonome (CLLAJ et service logement), mais aussi tous les services relevant de l'action éducative et favorisant l'accès à l'emploi, à la santé comprise comme équilibre global et bien-être, au transport (permis de conduire, usage des transports en commun), **l'accès aux nouvelles technologies de communication (NTIC)**
- la diversité des situations et des statuts sociaux vécus par cette tranche d'âge sur sa trajectoire d'insertion
- les niveaux de mobilisation de partenaires économiques et des prescripteurs locaux (collectivités locales, CFA, universités, etc.)

Nous mobiliserons toutes les ressources envisageables :

- Celles qui, comme le « 1% logement », résultent de cotisations sur les salaires et certes déjà **engagées** méritent d'être plus fermement « fléchées » en direction de la jeunesse **mettant en œuvre un partenariat avec l'UESL pour mobiliser l'ensemble des organismes collecteurs.**
- Celles que nous n'avons pas à ce jour utilisées (qui procèdent par exemple de l'épargne salariale ou de l'épargne solidaire) en coopérant avec les experts en ce domaine notamment les acteurs de l'Économie sociale
- Celles qui, leviers traditionnels de la politique du logement mais en profonde mutation, doivent être maintenues, mieux ciblées et renforcées : crédits d'Etat, interventions des collectivités territoriales, ressources de nouveaux acteurs comme l'ANRU ou ANCSEC, soutien spécifiques de la CDC, etc.
- **Celles qui, comme les contributions nouvelles de la CNAF (PSE) doivent être étendues au développement d'une offre nouvelle.**

Nous réapprecierons leur mode d'utilisation.

Nous mènerons de front le renforcement de notre présence politique au niveau des territoires et un effort de mutualisation de nos moyens économiques.

II - Vers des compétences partagées

Nous ne pouvons plus exiger la création, l'adaptation, le renouvellement de l'habitat sans être un acteur déterminant de chacune des phases du processus qui y conduisent. De la même manière que notre participation active à la Maîtrise d'Ouvrage Collective (MOC) depuis 15 ans a constitué un temps fort de notre développement, il nous faut aujourd'hui **intervenir tout à la fois dans la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre**. En conséquence, nous concluons des alliances et **développerons** une ingénierie rassemblant les compétences disponibles à chaque niveau territorial de l'Union et/ou chez nos partenaires.

Nous adapterons notre organisation aux exigences de la mise en œuvre territorialisée de l'accord-cadre en poursuivant l'adaptation de notre fonctionnement dans le sens de la mobilisation des compétences et des moyens nécessaires - aux différents niveaux de l'Union notamment les Unions régionales et les associations membres - au développement d'une offre nouvelle, à la pérennisation, à l'adaptation et au renforcement de la mission et à la consolidation des partenariats.

III - Vers l'autonomie et la citoyenneté

Nous réactualiserons notre réflexion sur l'organisation des espaces d'habitation et la production de légitimité et d'autonomie qu'ils permettent ; pour cela, nous privilégierons une architecture adéquate.

Nous ferons nôtres les exigences du développement durable (attention portée aux matériaux, types d'énergie utilisées, aux modes de consommations, etc.)

Nous associerons les jeunes à l'ensemble de cette démarche (**conseils** de vie sociale, et tout autre instrument favorisant leur participation.), dans une perspective d'accès à la citoyenneté.

Chaque membre de l'Union, chaque niveau institutionnel et notamment chaque union régionale, est porteur de cette ambition qui s'appuie sur la Charte de l'UFJT. Il fera connaître cette ambition et la fera partager à tous les acteurs concernés.